Corrigé – Brevet 2018 – histoire-géographie-EMC – Pays du groupe 1

Analyser et comprendre des documents en histoire et en géographie — La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères — Dynamiques territoriales de la France contemporaine, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique — Le parcours d'une loi

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire et en géographie — La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance *(20 pts)*

1. Ce texte est un témoignage car son auteure raconte ce qu'elle a elle-même vécu, à la première personne : « Qui étais-je alors ? Denise Jacob, une adolescente de 16 ans en 1940 », ou encore « J'ai honte, c'est inacceptable, contraire à mon idée de la France. » Denise Vernay (née Jacob) est une actrice des événements qu'elle rapporte, et elle écrit peu après la guerre, en 1946.

2. Les mots soulignés sont « l'armistice, l'occupation, la collaboration ». Ils résument la situation de la France à partir de 1940. Après l'offensive allemande de mai 1940 et la « débâcle » de l'armée française, le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, annonce le 17 juin 1940 qu'il faut cesser le combat (c'est « la voix chevrotante de Pétain » évoquée par le texte). **L'armistice** est signé avec l'Allemagne nazie le 22 juin 1940 à Rethondes : la France arrête les combats, son armée est réduite et elle doit payer de lourds frais d'occupation ; environ 1,5 million de soldats restent prisonniers en Allemagne. **L'occupation** : le territoire est coupé en deux par une ligne de démarcation ; le nord et la façade atlantique forment une zone occupée par l'armée allemande, le sud une « zone libre », elle-même envahie par les Allemands en novembre 1942. Le 10 juillet 1940, les parlementaires réunis à Vichy votent les pleins pouvoirs à Pétain : la IIIe République disparaît et laisse place à l'État français, un régime autoritaire. **La collaboration** : après sa rencontre avec Hitler à Montoire (24 octobre 1940), Pétain engage officiellement la France dans la collaboration avec l'occupant. Le régime de Vichy aide l'Allemagne sur le plan économique (Service du travail obligatoire en 1943), policier (arrestation de résistants et de Juifs par la police française) et idéologique (lois antisémites dès octobre 1940).

3. Deux caractéristiques du régime de Pétain provoquent l'engagement de Denise Vernay :

- **la collaboration avec l'Allemagne nazie**, qu'elle juge inacceptable : « Il est inconcevable d'imaginer une collaboration avec les nazis, régime totalitaire et inhumain » ; elle refuse aussi que « nos alliés britanniques soient du jour au lendemain désignés comme des ennemis » ;
- **la suppression des libertés**, propre à un régime autoritaire : « La presse était alors censurée, la radio française était dans les mains de l'occupant ».

On peut ajouter la politique antisémite du régime, qui participe aux « rafles » de Juifs (voir question 5). Pour Denise Vernay, ce régime trahit l'idée qu'elle se fait de la France : « La France n'est plus la France. »

4. Trois actions de résistance évoquées dans le texte :

- recopier les nouvelles de la radio anglaise : « Avec une camarade nous inscrivions au tableau noir les nouvelles diffusées par la radio anglaise » ;
- diffuser des tracts : « Des tracts dictés par Londres, recopiés, distribués » ;
- cacher des enfants juifs et leurs parents « dans des familles qui les accueillent en courant de grands risques » ;
- être « agent de liaison au mouvement « Franc-Tireur » », c'est-à-dire transmettre des messages et des documents entre résistants, dans la clandestinité.

5. Le texte témoigne de la persécution des Juifs en France. Denise Vernay évoque des arrestations massives : « À l'automne 1942, les rafles pour ramasser les étrangers juifs s'aggravent », puis « Juillet-août 1943, la chasse aux Juifs s'intensifie ». Les Juifs, souvent « réfugiés de tous pays », doivent se cacher, et ceux qui les aident prennent des risques : il faut « cacher des enfants et souvent leurs parents juifs [...] dans des familles qui les accueillent en courant de grands risques ». Ces faits s'inscrivent dans une politique d'ensemble. Dès octobre 1940, le régime de Vichy adopte, sans que l'occupant l'exige, un « statut des Juifs » qui les exclut de nombreuses professions (fonction publique, enseignement, presse). En zone occupée, ils doivent porter l'étoile jaune à partir de juin 1942. Puis la police française participe aux rafles organisées avec les nazis, comme celle du Vél' d'Hiv à Paris les 16 et 17 juillet 1942 (environ 13 000 personnes arrêtées, dont plus de 4 000 enfants). Les Juifs arrêtés sont internés, notamment au camp de Drancy, puis déportés vers les centres de mise à mort, surtout Auschwitz-Birkenau : environ 76 000 Juifs ont été déportés depuis la France et seule une petite minorité est revenue. C'est la Shoah, le génocide des Juifs d'Europe.

> 💡 **Astuce.** Denise Vernay, née Jacob, est la sœur aînée de Simone Veil, l'auteure du document de l'exercice 3. Arrêtée en 1944, elle a été déportée comme résistante à Ravensbrück. Ce genre de détail, bien maîtrisé, montre au correcteur que tu sais situer un témoin.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères — Dynamiques territoriales de la France contemporaine *(20 pts)*

1. Développement construit (15 points)

Plan. Introduction : définition des espaces de faible densité, localisation, problématique. I. Des espaces très divers (espaces agricoles productifs, campagnes isolées, montagnes). II. Des espaces qui ont de nombreux atouts (agriculture, tourisme, cadre de vie, énergies renouvelables). Conclusion.

Développement rédigé

Les espaces de faible densité, où l'on compte en général moins de 30 habitants par km², couvrent une grande partie du territoire français, en particulier une large bande qui s'étend des Ardennes jusqu'aux Landes, parfois appelée « diagonale du vide ». On les a longtemps présentés comme des espaces en retard et abandonnés. Pourtant, ils sont très variés et ne manquent pas d'atouts. Quels sont ces espaces et quelles ressources possèdent-ils ?

Tout d'abord, les espaces de faible densité sont divers. Certains sont des espaces agricoles très productifs, comme la Beauce, au sud-ouest de Paris : de grandes exploitations céréalières mécanisées y emploient peu d'agriculteurs, ce qui explique la faible population. D'autres sont des campagnes isolées, éloignées des grandes villes, qui ont perdu des habitants avec l'exode rural et où les services (écoles, médecins, commerces) se font rares : c'est le cas d'une partie du Massif central, comme la Lozère, département le moins peuplé de France. Enfin, les montagnes, comme les Alpes ou les Pyrénées, sont peu peuplées en dehors des vallées et des stations.

Ensuite, ces espaces disposent de nombreux atouts. L'agriculture et l'agroalimentaire y restent des activités importantes, avec des produits de qualité protégés par des labels, comme le roquefort en Aveyron. Le tourisme est un autre atout : tourisme vert (randonnée, gîtes ruraux) dans les parcs naturels, comme le parc national des Cévennes, et sports d'hiver dans les stations des Alpes. De plus, leur cadre de vie (calme, nature, logements moins chers) attire de nouveaux habitants : néoruraux, retraités, télétravailleurs, grâce au développement d'Internet. Enfin, ces espaces accueillent des éoliennes et des parcs solaires, qui participent à la transition énergétique.

En conclusion, les espaces de faible densité ne forment pas un ensemble uniforme : espaces agricoles, campagnes isolées et montagnes ont des situations très différentes. Grâce à leurs ressources et à l'aide des politiques d'aménagement, beaucoup d'entre eux connaissent aujourd'hui un renouveau.

2. Repères géographiques (5 points) — ce qu'il faut placer sur la carte de l'annexe :

- **Une mer** : écrire « mer Méditerranée » au sud-est, au large de la côte qui va des Pyrénées à l'Italie (ou « Manche » au nord-ouest, entre la France et l'Angleterre).
- **Un océan** : écrire « océan Atlantique » à l'ouest, au large de la côte qui va de la Bretagne aux Pyrénées.
- **Deux fleuves** (déjà tracés en gris) : nommer par exemple **la Loire** (le plus long, qui traverse le centre du pays en formant une grande courbe et se jette dans l'Atlantique) et **la Seine** (au nord, elle passe par Paris et se jette dans la Manche). On peut aussi nommer **la Garonne** (au sud-ouest, vers l'Atlantique) ou **le Rhône** (à l'est, il vient de Suisse et se jette dans la Méditerranée).
- **Un espace très attractif pour le tourisme balnéaire** : un trait épais de couleur (par exemple rouge ou orange) le long du littoral méditerranéen (Côte d'Azur, littoral du Languedoc) ; on peut aussi souligner le littoral atlantique.
- **Un massif montagneux très attractif pour le tourisme hivernal** : colorier ou hachurer en bleu le massif des **Alpes** (le grand contour en pointillés à l'est, le long de la frontière italienne).
- **Légende** : reproduire dans la légende, devant « Tourisme balnéaire » et « Tourisme hivernal », exactement les mêmes figurés que sur la carte (trait épais rouge, hachures bleues…).

> ⚠ **Piège.** La légende n'est complète que si les figurés y sont dessinés : un figuré placé sur la carte mais absent de la légende fait perdre des points. Écris les noms lisiblement, à l'horizontale, et ceux des fleuves le long de leur tracé.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique — Le parcours d'une loi *(10 pts)*

1. La personne à l'origine de ce projet de loi est **Simone Veil**, alors ministre de la Santé (sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing). C'est elle qui raconte l'élaboration de la loi dans son autobiographie *Une vie* (2007). C'est donc un **projet de loi**, c'est-à-dire un texte proposé par le gouvernement.

2. Les principales étapes décrites par le texte sont :

1. **la consultation et la rédaction** : la ministre consulte des spécialistes (« j'ai consulté aussi de nombreux gynécologues »), puis le texte du projet de loi est « rapidement mis au point » ;
2. **le dépôt à l'Assemblée nationale et l'examen en commission** : le texte « a été déposé à l'Assemblée nationale pour examen en commission » ;
3. **le débat en séance publique** : « le 26 novembre 1974, la discussion s'ouvrit à l'Assemblée nationale » ;
4. **le vote des députés** : « la loi a été votée dans la nuit du 29 novembre par deux cent quatre-vingt-quatre voix contre cent quatre-vingt-neuf » ;
5. **le vote au Sénat** : « Quinze jours plus tard, le texte fut voté au Sénat, quasiment dans les mêmes termes ».

Le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) vote donc la loi. Elle est ensuite promulguée par le président de la République et publiée au *Journal officiel* : c'est la loi du 17 janvier 1975.

3. Cette loi rend la société plus égalitaire car, avant elle, les femmes n'étaient pas égales face à l'avortement selon leurs moyens. Les plus aisées pouvaient avorter à l'étranger : « Les riches, si on peut dire, étaient mieux loties : elles partaient se faire avorter clandestinement à l'étranger ». Les femmes des milieux modestes, elles, subissaient « les dégâts qu'entraînaient les avortements sauvages dans les couches populaires », au péril de leur santé et de leur vie. En autorisant l'IVG dans un cadre médical, pour toutes, la loi protège toutes les femmes de la même manière, quelle que soit leur richesse : « Il fallait que la loi protège ces femmes. » Elle applique ainsi le principe d'égalité de la devise républicaine.

4. Réponse rédigée pour la classe :

> Chers camarades, une loi s'applique à tous les citoyens. Il est donc important qu'elle soit discutée avant d'être adoptée.

> D'abord, les consultations permettent de faire une meilleure loi. En interrogeant des spécialistes, comme Simone Veil l'a fait avec des médecins, le gouvernement connaît la réalité du terrain et peut proposer un texte utile et applicable.
>
> Ensuite, les débats au Parlement sont le cœur de notre démocratie représentative. Les députés et les sénateurs, élus par les citoyens, représentent des opinions différentes. Chacun peut s'exprimer, proposer des modifications (des amendements) et convaincre les autres : c'est le pluralisme, garanti par la liberté d'expression. L'examen du texte par deux assemblées permet aussi de l'améliorer.
>
> Enfin, le débat est indispensable quand une loi touche à des convictions profondes, comme celle sur l'IVG en 1974. Même si une partie de l'opinion était hostile, le texte a été discuté longuement, puis voté à la majorité. Comme le dit la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « la loi est l'expression de la volonté générale » : une loi débattue et votée par nos représentants est légitime et peut être mieux acceptée par tous, même par ceux qui n'étaient pas d'accord.
>
> Débattre et consulter, ce n'est donc pas perdre du temps : c'est garantir que la loi est juste, efficace et démocratique.

> 💡 **Astuce.** Quand la consigne dit « Expliquez à la classe », adresse-toi à tes camarades, mais n'écris ni ton nom ni ta signature : la consigne l'interdit explicitement.

Conseils pour le jour J

L'épreuve dure 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, en gardant quelques minutes pour te relire. N'oublie surtout pas de rendre l'annexe de la page 5 avec ta copie : sans elle, les 5 points des repères sont perdus.

Dans l'exercice 1, la question 2 vaut 6 points : elle attend des connaissances précises (armistice du 22 juin 1940, pleins pouvoirs du 10 juillet 1940, Montoire), pas une simple paraphrase. Pour les questions « Relevez », cite le texte entre guillemets ; pour « Montrez », ajoute ce que tu sais sur la persécution des Juifs (statut des Juifs, rafle du Vél' d'Hiv, déportation).

Pour le développement construit, la consigne demande à la fois la **diversité** et les **atouts** des espaces de faible densité : traite les deux, avec des exemples localisés précis (un département, une région, un parc national). Une introduction avec une définition et une conclusion courte rapportent des points faciles.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).